

## RÈGLEMENT TREMPLIN VIDÉO - FESTIVAL JEUNES BOBINES 2020

*Dans le cadre des Echos du 33<sup>e</sup> festival Jeunes Bobines*

*Organisé par Le Cairn et l'Agopop*

*- Pièces jointes : fiche d'inscription, en page 3 & autorisations de droit à l'image/son, en page 4 -*

### Article 1: Objet

Dans le cadre du 33<sup>e</sup> festival Jeunes Bobines, l'équipe organisatrice du Cairn s'associe à l'espace jeunesse de l'Agopop pour lancer un tremplin vidéo pour les jeunes réalisateurs de 14 à 18 ans, et valoriser les productions de ces jeunes bobines amatrices/teurs de cinéma.

### Article 2 : Modalités de participation

Le concours est ouvert à tous les réalisateurs non-professionnels âgés de 14 à 18 ans passionnés par le film court.

Il est demandé aux participants de réaliser un court-métrage d'une durée de 2 minutes maximum. Un seul court-métrage est accepté par équipe de production.

Les courts-métrages devront être basés sur des scénarios originaux et ne devront en aucun cas inclure d'extraits de films existants mais pourront s'en inspirer ou y faire référence.

Les techniques de réalisation sont laissées au libre choix du ou des réalisateurs : en prise de vue réelle ou en animation.

La bande sonore du court-métrage devra être créée, libre de droit ou achetée pour les droits de diffusion.

Si le court-métrage est en langue étrangère, il devra obligatoirement être sous-titré en français.

Tous frais liés à la réalisation et à la participation au concours seront entièrement à la charge des participants.

Les candidats nous communiqueront leur film par fichier au format numérique, **avant le 30 janvier 2021** (prolongement du 30 novembre 2020), avec les conditions suivantes :

- via clé usb à l'Agopop 30 rue du professeur Beaudoin 38250 Villard de Lans,
- ou, via wetransfer à : [leo.brunot-philippot@agopop.fr](mailto:leo.brunot-philippot@agopop.fr)

Les inscriptions à ce concours seront à renvoyer avec les courts-métrages avant la date limite du **30 janvier 2021** (prolongement du 30 novembre 2020) auprès du référent jeunesse de l'Agopop, Léo Brunot-Philippot.

Concernant les personnes mineures (réalisation et/ou acteurs), le concours se fait avec l'autorisation écrite du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale pour la captation de l'image / de la voix. Cette autorisation écrite devra être fournie en même temps que l'inscription au concours.

L'inscription est obligatoire et gratuite. Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

*Le règlement du concours ainsi que la fiche d'inscription peuvent être téléchargés à partir des sites du festival ([www.festivaljeunesbobines.fr](http://www.festivaljeunesbobines.fr)) et de l'Agopop ([www.agopop.fr](http://www.agopop.fr))*

### Article 3 : Droits d'auteur

Chaque participant déclare détenir tous les droits et autorisations nécessaires concernant les courts-métrages lui permettant de participer au concours. Il garantit être l'auteur du court-métrage et de ne pas porter atteinte aux droits d'un tiers, notamment le droit à l'image, le droit au respect de la vie privée et les droits de propriété intellectuelle. Les musiques utilisées dans les courts-métrages relèvent de la responsabilité des réalisateurs.

L'inscription à ce concours implique l'adhésion des participants au présent règlement.  
Le Cairn, organisateur du festival Jeunes Bobines et l'Agopop, s'engagent à ne faire aucun usage commercial de l'œuvre et à respecter les droits de son auteur.

#### Article 4 : Critères de sélection

- Date limite d'envoi :

Les courts-métrages doivent parvenir impérativement avant la date du **30 janvier 2021** (prolongement du 30 novembre 2020). Aucun film reçu après cette date ne sera visionné.

- Pré-sélection

Le jury composé de la commission programmation du festival Jeunes Bobines et du référent jeunesse de l'Agopop sélectionnera un maximum de 10 courts-métrages pour le tremplin.  
L'organisation se réserve le droit de réduire le nombre de films présents dans la sélection du tremplin.

Le thème des films est libre, néanmoins une attention particulière sera portée sur les films mettant en scène de jeunes acteurs et ceux valorisant le territoire du Vercors.

Les réalisations produites dans le cadre de formation cinéma seront exclues.

Les membres du jury de sélection ne participeront pas au tremplin.

La sélection des 10 courts-métrages retenus sera annoncée avant le 10 février 2021.

#### Article 5 : Vote

Le film gagnant sera celui ayant récolté le plus de vote des spectateurs. Sera distribué un seul bulletin de vote à chaque spectateur. Le public pourra voter pour la meilleure réalisation.  
Si le bulletin contient plusieurs votes, il sera considéré comme nul.

La sélection des 10 courts métrages sera projetée sur grand écran, lors d'une soirée spéciale *Tremplin Vidéo et cinéma*, programmée dans le cadre des « Echos du 33<sup>e</sup> festival », mi-février 2021, au Cairn (date exacte de l'écho et modalités communiquées ultérieurement, dès validation).  
La projection sera suivie du vote du public, et d'un échange avec les réalisateurs/trices présents

#### Article 6 : Prix et diffusion

Le film gagnant sera annoncé et primé le soir de la soirée spéciale *Tremplin Vidéo et cinéma*.

Il sera aussi diffusé lors de la soirée spéciale courts métrages en compétition (gratuite sur réservation), programmée dans le cadre des « Echos du 33<sup>e</sup> festival », mi-février 2021, au Cairn (date exacte de l'écho communiquée ultérieurement, dès validation).

Et le film lauréat sera aussi rediffusé au report du 33<sup>e</sup> festival Jeunes Bobines, comme initialement prévu, pendant les vacances de Noël 2021.

Les courts-métrages sélectionnés pourront être diffusés sur les supports numériques, déposés en ligne sur la chaîne YouTube Jeunes Bobines (dans une playlist dédiée) et sur réseaux sociaux du festival Jeunes Bobines et de l'Agopop.

Acceptation du présent règlement.

Date : ... / ... / .....

*Signature*

#### **CONTACT**

**Léo Brunot-Philippot / Animateur jeunesse / 06 58 19 91 83 / leo.brunot-philippot@agopop.fr**

**Agopop - Maison des habitants, 30 rue du professeur Beaudoin 38250 Villard de Lans**

## INSCRIPTION TREMPLIN VIDÉO - FESTIVAL JEUNES BOBINES 2020

Dans le cadre des Echos du 33<sup>e</sup> festival Jeunes Bobines | Organisé par Le Cairn et l'Agopop

Fiche à envoyer au plus tard le **30 janvier 2021** (prolongement du 30 novembre 2020) par mail à [leo.brunot-philippot@agopop.fr](mailto:leo.brunot-philippot@agopop.fr) ou courrier à l'Agopop, 30 rue du prof. Beaudoin 38250 Villard de Lans.

- \* **Le.La réalisateur.trice ou l'équipe de réalisation doit être âgé.e de 14 et 18 ans.**
- \* **La durée du court-métrage est limitée à 2 minutes maximum.**
- \* **Le thème et la technique du court-métrage sont libres.**

PARTICIPANT AU TREMPLIN : .....  
Référént.e éventuel.le du projet : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Commune : .....  
Tel : .....  
Mail : .....@.....

Titre original du court-métrage : .....

Technique :  Prise de vue réelle  Animation

Durée : ... '... minutes

Synopsis : .....

Equipe de réalisation : Nombre de personnes : .....

Nom et prénom : ..... Date de naissance : ... / ... / .....

Nom et prénom : ..... Date de naissance : ... / ... / .....

Nom et prénom : ..... Date de naissance : ... / ... / .....

Nom et prénom : ..... Date de naissance : ... / ... / .....

Nom et prénom : ..... Date de naissance : ... / ... / .....

(s'il y a plus de personnes, merci de transmettre une liste annexe)

[Tout mineur participant au court-métrage doit renvoyer l'autorisation parentale signée de captation et diffusion de l'image / de la voix, disponible en page annexe]

Avez-vous été accompagné par un professionnel de l'image (animateur vidéo, réalisateur, etc.) ?  Oui  Non

**En remplissant cette inscription, je soussigné.e m'engage à respecter le règlement officiel du tremplin, à posséder l'ensemble des droits possibles et à accepter toutes les conditions qui s'y appliquent.**

Toute inscription ne respectant pas le cahier des charges ne sera pas pris en compte.

Date : ... / ... / .....

Signature

A compléter pour chaque mineur concerné par le projet

**Autorisation parentale pour les mineurs (obligatoire)**

*Je soussigné.e ..... autorise la captation de l'image / de la voix de mon fils / ma fille ..... - dans son statut de mineur - pour le projet du Tremplin Vidéo Jeunes Bobines dans le cadre du 33e festival Jeunes Bobines; et valide la diffusion du court-métrage selon les modalités définies dans le règlement.*

*Signature*

**Autorisation parentale pour les mineurs (obligatoire)**

*Je soussigné.e ..... autorise la captation de l'image / de la voix de mon fils / ma fille ..... - dans son statut de mineur - pour le projet du Tremplin Vidéo Jeunes Bobines dans le cadre du 33e festival Jeunes Bobines; et valide la diffusion du court-métrage selon les modalités définies dans le règlement.*

*Signature*

**Autorisation parentale pour les mineurs (obligatoire)**

*Je soussigné.e ..... autorise la captation de l'image / de la voix de mon fils / ma fille ..... - dans son statut de mineur - pour le projet du Tremplin Vidéo Jeunes Bobines dans le cadre du 33e festival Jeunes Bobines; et valide la diffusion du court-métrage selon les modalités définies dans le règlement.*

*Signature*

**Autorisation parentale pour les mineurs (obligatoire)**

*Je soussigné.e ..... autorise la captation de l'image / de la voix de mon fils / ma fille ..... - dans son statut de mineur - pour le projet du Tremplin Vidéo Jeunes Bobines dans le cadre du 33e festival Jeunes Bobines; et valide la diffusion du court-métrage selon les modalités définies dans le règlement.*

*Signature*